

**SEANCE DU 21 MAI 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 21 Mai à 20 heures 30 mn.

Le conseil municipal de la commune de ROQUEMAURE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SOULIES Claude, Maire.

Date de convocation : le 16 mai 2019

Nombre de conseillers : en exercice 10, 8 présents, 9 votants.

Présents : SOULIES Claude - ESCUDIE Martine – CARTIER LANGE Carole – MANCHON Germain - TURROQUES Guy – MAZERAN Jean-Pierre - VIATGE Marie-Christine - MALLEVIALLE Joël

Représentés : MARTIN Michel (procuration à Carole CARTIER LANGE)

Absents et Excusés : TURNER Laurence

Secrétaire de séance : TURROQUES Guy

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

1. Décision modificative n° 1 – Changement d'imputation comptable suite à une erreur

---

**Objet : Approbation du compte rendu du 9 avril 2019**

Le Conseil dans son ensemble approuve le projet de compte rendu.

---

**Objet : Décision modificative n°1 – Changement d'imputation comptable suite à une erreur**

Monsieur Le Maire précise que le service contrôle de la légalité de la préfecture du Tarn fait état d'une erreur d'imputation budgétaire au chapitre d'ordre 041 des recettes d'investissement. La somme de 12 306.24 € a été transférée du compte D041 (opérations patrimoniales) au compte R1641 (emprunts reçus).

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

---

**Objet : Travaux voirie 2019**

Monsieur Le Maire présente les devis établis par le technicien de la Communauté d'Agglomération concernant les voies communales suivantes :

- Voie communale 19 / La Figuerette : 12 834.00 € TTC

- VC limite commune de Grazac : 10 920.00 € TTC

- VC numéro 3 / Les Combes : 21 344.40 € TTC

Soit un montant total d'investissement de 45 098.40 €.

Travaux adoptés à l'unanimité, et montant total de l'enveloppe investissement voirie à confirmer par la communauté d'agglomération.

Travaux de voirie au chemin d'accès de l'entreprise Bellman : 2 481.60 €

Le conseil veut avoir plus de précisions de la part de l'entreprise concernant les travaux que celle-ci doit prendre en charge avant de se prononcer.

Monsieur MALLEVIALLE rappelle qu'il s'agit d'une aide à apporter à une activité économique maintenant de l'emploi sur la commune.

Monsieur le Maire précise que les dérasements d'accotements et les fossés sont à la charge de la commune. Le devis établi par l'entreprise CARME TP pour faire ces travaux sur les voies communales précédemment citées est de 6 025.80 € TTC.

Le conseil approuve à l'unanimité ces travaux.

---

**Objet : Délibération prime de départ de la secrétaire de Mairie**

Monsieur le Maire rappelle que la secrétaire de mairie Sandrine SANCHEZ a quitté ses fonctions le 30 avril 2019. Elle a effectué 4 années sur ce poste de secrétaire à la mairie en y apportant toute sa disponibilité, son sérieux, sa compétence et a donné entièrement satisfaction.

Monsieur le Maire propose que soit attribué à cette personne, au grade de Adjoint administratif territorial catégorie C, une prime de départ de 500.00 € bruts.

Après délibération, le conseil approuve le versement de cette prime par :

- 4 voix pour (Messieurs SOULIES, MARTIN, TURROQUES, et Madame CARTIER-LANGE)
- 3 abstentions (Messieurs MALLEVIALLE, MANCHON, MAZERAN)
- 2 voix contre (Mesdames ESCUDIE, VIATGE)

---

**Objet : Permanences élections européennes**

Monsieur Le Maire établit le planning pour assurer le scrutin du dimanche 21 mai 2019 avec les élus présents.

---

**Objet : Questions diverses**

1/ Monsieur le Maire propose que les parcelles de terrains situées à côté de l'habitation de Monsieur Roux et appartenant à la commune soient délimitées par la pose d'une clôture ou tout autre équipement afin que ne se reproduise pas un litige avec cet habitant.

2/ Monsieur le Maire informe que la Communauté d'Agglomération souhaite installer dans la Mairie une borne de lecture en liaison avec la Médiathèque de Rabastens. Il s'agira d'un accès informatique mis à la disposition des habitants pour se faire livrer et reprendre tout ouvrage disponible à la Médiathèque. L'entrée en service est prévue courant 2019.

3/ Monsieur le Maire informe que les containers individualisés des ordures ménagères et de tris vont être acheminés sur la commune courant juillet 2019. Monsieur le Maire est en attente des consignes de la Communauté d'Agglomération concernant la mise à disposition des containers aux foyers de la commune de Roquemaure.

Séance levée à 22h30.